nazie. Saint-Salvy fut, en tout cas, toujours prêt à fournir à l'occupant les renseignements qu'il réclamait. Après avoir cherché en vain , lors du retour de Laval aux affaires, à supplanter René Carmille, il quitte en mars 1943 le SNS, probablement en raison d'un désaccord grandissant avec le directeur général[62].

LE SNS ET LA RESISTANCE ACTIVE

La qualification de Résistant posant des problèmes méthodologiques, nous reprenons à notre compte la définition que l'historien François Bédarida a donnée de la Résistance : c'est: "*l'action clandestine menée, au nom de la liberté de la nation et de la dignité de la personne humaine, par des volontaires s'organisant pour lutter contre la domination (et le plus souvent l'occupation) de leur pays par un régime nazi ou fasciste ou satellite ou allié*".[63] Précisons encore que, pour être homologué comme Résistant , il faut s'être engagé au moins six mois avant le débarquement.

Entrer en résistance est un acte individuel et il est incommode de qualifier une administration de résistante ou de non résistante. Reste que l'engagement ou non de responsables et d'un certain nombre d'agents dans des Mouvements ou des réseaux peut permettre de porter un jugement global.

Partons du point de vue allemand. Les autorités d'occupation n'ont pas exercé jusqu'au printemps 1943 de surveillance particulière, à l'exception des bureaux de liquidation de la guerre, sur les services du SNS . Elle cherchaient avant tout à mieux appréhender comment fonctionnait l'appareil statistique de l'économie française pour unifier à moyen terme des nomenclatures, et des indices qui deviendraient "européens". Et les conversations qu'ont eues à cet égard Bunle, Saint-Salvy et Carmille avec le major Werner se sont déroulées dans un climat courtois. Sans doute, les services de sécurité allemands ont-ils soupçonné tel ou tel administrateur, parce qu'ancien officier, de mener des activités antiallemandes, mais il faut attendre le printemps et surtout l'automne 1943 pour voir les autorités d'occupation exercer une surveillance plus tâtillonne sur le SNS proprement dit. C'est le 17 mai 1944 qu'une perquisition est opérée dans les locaux de la direction du SNS, et c'est en mai-juin de la même année, que plusieurs directeurs ou administrateurs régionaux sont arrêtés, et certains déportés[64]

---

[62] Il passa devant une commision d'épuration avant d'être rayé des cadres de l'Armée. On perd ensuite sa trace.

[63] *Vingtième Siècle, revue d'Histoire*, juillet-septembre 1986

[64] Le 3 mai, est arrêté et dirigé sur l'Allemagne le directeur régional de Bordeaux; le 30 mai et le 9 juin, suivent ceux d'Orléans et de Toulouse (celui de Reims arrêté le 15 juin est

Il est peu contestable que des agents se sont engagés en résistance à titre individuel. Mais en petit nombre. Précisons encore que, jusqu'à plus ample informé, dix agents ont été fusillés pour faits de résistance et que quatorze hommes et femmes ont été déportés (dont huit ne reviendront pas des camps de la mort). Il est rare qu'il se soit formé un groupe à l'intérieur d'une Direction régionale et les 22 agents, qui s'étaient organisés à l'intérieur de la Direction régionale de Toulouse, commandés -il est vrai- par celui qui devint l'adjoint au chef départemental des FTP de Haute-Garonne, constituent une exception souvent signalée comme telle. Les agents qui s'engagèrent à titre individuel le firent dans divers Mouvements : Combat, Ceux de la Libération, Ceux de la Résistance , l'Organisation Civile et Militaire, Liberté-Vengeance ; on notera une attirance plus particulière -et significative- pour l'ORA, l'Organisation de Résistance de l'Armée. Un seul agent du SNS exerça des fonctions importantes : entré en résistance en 1942, il devenait en 1943 chef régional de l'Armée secrète pour la Bourgogne et la Franche-Comté.

Il convient de consacrer un développement particulier à René Carmille. D'ailleurs le directeur général du SNS a toujours voulu agir en franc-tireur, probablement parce que tel était son tempérament, probablement également parce qu'il a voulu séparer ses activités clandestines de ses fonctions administratives pour préserver le SNS, un outil primordial à ses yeux, qu'il avait enfin pu mettre sur pied. L'évolution de René Carmille est significative à bien des égards. Il avait été chargé, dans l'été 1940, par l'Etat-major de l'Armée de trouver le moyen de pallier la disparition des bureaux de recrutement supprimés en application de la convention d'armistice. C'est en 1941[65] que des officiers (dont beaucoup allaient, deux ans plus tard, se retrouver dans les rangs de l'ORA) demandent à Carmille de préparer, -grâce aux techniques mécanographiques- à partir d'un fichier des démobilisés de zone Sud, une mobilisation clandestine partielle. Au printemps de 1942, il avait sélectionné 50 000 hommes, dont était connue l'adresse exacte, susceptibles de reprendre immédiatement les armes, pour épauler l'armée d'armistice, tandis qu'était programmé un deuxième contingent de 200 000 hommes, qui formeraient un deuxième échelon mobilisable. Une cartothèque fut constituée dans le plus grand secret, avant d'être déposée dans un séminaire de la région lyonnaise. Mais, pour des raisons de sécurité, Carmille préfèra, selon des

---

libéré quelques semaines après); cf. note du Cabinet en date du 18 juillet 1944, archives de l'INSEE.

[65]Reprenant le témoignage du commandant Pierre Jacquey, nombre d'auteurs (et notamment le colonel de Dainville, *L'ORA, la Résistance de l'armée*, Lavauzelle, 1974) datent du début 1941 la mise en fiche de cette mobilisation clandestine; Robert Paxton, in *Parades and Politics at Vichy*, Princeton University Press, 1966, p.294 donne la date de juillet 1941

sources postérieures concordantes, la détruire, après l'invasion de la zone Sud[66-67] C'est en 1943 que Carmille entra dans la Résistance active. Il ne participa pas à un Mouvement proprement dit, tout en étant proche des officiers de l'ORA (comme en témoignera, le 17 mai 1945, le général Henri Zeller[68]). Il préfèra entrer - vraisemblablement pendant l'été 1943- dans un réseau de renseignements, le réseau Marco-Polo rattaché au BCRA[69] (l'attestation de son appartenance aux Forces Françaises Combattantes, établie le 3 mai 1948, précise que ses "services accomplis comme agent P2" , en qualité de chargé de mission de 3éme classe, sont homologués à compter du 1er décembre 1943). Arrêté le 3 février 1944, il est déporté le 2 juillet à Dachau, où il meurt d'épuisement le 25 janvier 1945. Sa déportation ne paraît pas être directement liée à ses fonctions de directeur général du SNS; il est arrêté par le S.D.[70] vraisemblablement parce que, dans une lettre trouvée en possession de la soeur[71] d'un des responsables du réseau Marco-Polo[72], arrêtée probablement par les services de l'Abwehr[73], il était fait état d'une somme d'argent à lui remettre ; incarcéré à Montluc du 3 février au 19 juin, puis à Compiègne du 20 juin au 2 juillet, il fut ensuite déporté vraisemblablement parce que l'occupant, depuis quelques mois, le soupçonnait fortement de menées antiallemandes[74] : il était en effet placé avec le numéro 9 sur une liste d'officiers généraux que le SD allemand avait projeté d'arrêter[75] le 15 juillet 1943 (projet qui avait été remis après les arrestations des responsables de l'Armée secrète le mois

---

[66] Toutes les sources écrites dont nous avons pu disposer sur cette opération sont postérieures à la Libération

[67] Les archives, que nous avons consultées, ne nous permettent pas de déterminer si les informations collectéees par la Direction Régionale d'Alger ont pu être utilisées lors des opérations de mobilisation postérieures au débarquement américain.

[68] "*Après la démobilisation forcée de l'Armée, et lorsqu'avec le colonel Pfister, nous avons décidé de créer une organisation de résistance de l'Armée, nous sommes restés en contact avec le SNS qui s'était mis par certains de ses membres, à notre disposition. Le contrôleur général Carmille était au courant de notre activité et j'ai moi-même été faire une visite à la Direction de Lyon; pour étudier sous quelle forme le service pourrait collaborer avec notre organisation*" (Archives INSEE)

[69] Rappelons que le BCRA, rattaché aux instances dirigeantes de la France Libre, collecte tous les renseignements transmis par la Résistance intérieure, tout en montant des opérations et en préparant des missions d'agents dans la France occupée. La plupart des réseaux de renseignement qui se sont progressivement mis en place en France dépendaient du BCRA.

[70] Les services de sécurité du Reich, couramment dénommé Gestapo

[71] Archives nationales 3AG2 47

[72] *Ibidem*

[73] Service de contre-espionnage du Reich

[74] Ce que paraît confirmer la déposition -il est vrai postérieure (elle date du 8 novembre 1945)- du Sonderführer Walter Wilde qui fait état de renseignements fournis au SD par des agents infiltrés (témoignage cité dans la *Mise au point par Robert Carmille* , disponible chez l'auteur, août 1996)

[75] Politisches Archiv des Auswärtigen Amts, R 29 602 (15 à 18)

précédent) . René Carmille paraît bien appartenir à cette catégorie ambivalente, plus nombreuse et plus importante qu'on ne le croit généralement, de ce que les historiens classent comme "vichysto-résistants" : comme eux, Carmille, tout en étant sans conteste antiallemand, a servi loyalement Vichy, en estimant dans un premier temps -selon toute vraisemblance- que la révolution nationale permettrait de préparer efficacement la revanche ; quand il eut compris que Philippe Pétain ne menait pas double jeu et que le régime avait perdu, après novembre 1942, toute légitimité, il était entré en résistance, en volontaire conscient et organisé. Il est significatif que comme beaucoup d'autres "vichysto-résistants", il se soit d'abord tourné vers le général Giraud : c'est ainsi que l'un de ses subordonnés, André Caffot, qu'il peut, en septembre 1943, envoyer en mission en Algérie[76], grâce aux services secrets britanniques, rencontre, à Alger, Giraud en personne et des responsables giraudistes (notamment les généraux Dewinck et Ronin) sans prendre contact, du moins n'en avons nous trouvé aucune trace, avec des personnalités gaullistes.

Caffot transporta à Londres le modèle de la nouvelle carte d'identité et l'appareil composteur pour inscrire sur la carte le numéro d'identification. Des fausses identités indécelables furent établies, par relevé dans les registres de l'état civil de jeunes enfants décédés en bas âge, pour être utilisées par la résistance.

Au total, le SNS pris globalement n'a pas plus, ni -il est vrai- pas moins résisté que la plupart des administrations de la France des années sombres. Empruntons à l'historien allemand Martin Broszat la distinction qu'il fait entre *Resistenz*, l'inertie volontaire, et *Widerstand*, la résistance active. Des administrateurs et des agents, de plus en plus nombreux au fil des mois, après novembre 1942, ont pu opter pour la première attitude ; ils ont fort peu pratiqué la seconde. Un Mémoire a été préparé, en 1947, pour que la "Médaille de la résistance" pût être attribuée non seulement à 5 fonctionnaires du SNS, mais au SNS ès-qualités. Il ne fut pas donné suite à ce projet, d'autant qu'un haut-fonctionnaire de l'INSEE, vraisemblablement l'inspecteur général Basset, faisait remarquer que si des agents du SNS avaient bien milité dans les rangs de la résistance, ils l'avaient fait à titre personnel[77-78].

---

[76]Elle dura du 4 septembre au 18 octobre 1943

[77]Le projet de note et les annotations se trouvent dans les Archives de l'INSEE

[78]Rappelons qu'en novembre 1944, Bunle, directeur par interim du SNS avait déjà demandé la médaille de la Résistance pour 17 administrateurs et agents

L'ACCOMMODATION DU SNS AVEC LE REGIME DE VICHY

Ni collaborationniste ni globalement résistant, le SNS, comme les autres administrations françaises, a dû "s'accomoder" non seulement des contraintes d'une Occupation de plus en plus oppressante, mais encore des pratiques du régime particulièrement autoritaire que fut celui de Vichy.

Avec les autorités occupantes, la plupart des responsables du SNS (à l'exception notable -comme nous l'avons vu- de Saint-Salvy) ont fait montre d'une grande prudence , pour ne pas dire d'une méfiance certaine. Nous renvoyons le lecteur à ce qui a été dit *supra*. Sans doute, le SNS s'est-il prêté à des discussions techniques sur l'établissement d'une nomenclature commune, voire "européenne", mais aucun indice ne permet de parler de connivence politique ni *a fortiori* d'ordre militaire avec le vainqueur. Et rappelons que Carmille a décidé de contrôler en personne les rapports qui pouvaient s'établir, pour des motifs de service, entre ses subordonnés et les autorités d'occupation ; ajoutons que, en principe, même si cette règle a souffert un certain nombre d' exceptions (cf infra) les données numériques et a fortiori nominatives ne devaient pas parvenir à l'occupant : c'est pourquoi - comme on le sait- le recensement des Activités professionnelles (celui de juillet 1941) a été différé en zone occupée[79].

En revanche, les responsables du SNS ont servi loyalement, au moins jusqu'en 1943, le régime de Vichy. Pourquoi? On peut avancer un certain nombre de raisons qui nous paraissent vraisemblables. 1) l'Etat français était tenu pour le régime non seulement légal mais légitime, du moins jusqu'à la fin de 1942. 2) Il put apparaître comme un garde-fou (un "bouclier" afffirmera plus tard Pétain) contre les menées de l'occupant ; 3) il est vraisemblable que bon nombre d'administrateurs ont, dans un premier temps, été pétainistes, parce qu'ils étaient des hommes d'ordre et que l'idéologie de la révolution nationale leur convenait ; 4)ajoutons qu'ils peuvent être rangés dans la catégorie des "technocrates", décidés à profiter de la suppression du régime parlementaire pour faire aboutir des projets ou des réformes jugés prioritaires (en l'occurrence : doter la nation d'un véritable outillage statistique) et pourtant bloqués ou repoussés par "l'ancien régime". Une démarche nous paraît significative de cet état d'esprit : celle de René Carmille qui

---

[79]Note de Carmille ("*la présente note a été dactylographiée par moi personnellement*"), du 23 janvier 1941, adressée au Secrétaire Général au ministère de l'Economie :"*Je crois qu'il faut différer un recensement en zone occupée parce que les Allemands seraient amenés à étudier dans le détail nos formes d'activité et qu'ils pourraient exiger que nous leur fournissions des listes professionnelles avec adresses des intéressés sous notre responsabilité*..." Archives SAEF B 55 349

demande à être entendu *motu proprio* , alors qu'il n'était pas sollicité, par un des juges chargés d'instruire le futur procès de Riom, ce procès-phare du régime ; dans sa déposition en date du 4 janvier 1941[80], il tint à mettre en cause indirectement Jacomet, inculpé en tant que secrétaire général de la Défense nationale, lui reprochant de n'avoir pas appuyé, dans les années trente, pour des raisons notamment partisanes, les réformes qu'il avait lui, Carmille, préconisées[81] pour améliorer "*la comptabilité industrielle des fabrications de l'armement*", notamment celle de l'artillerie, et partant son efficacité[82]. 5) Ajoutons que la volonté de rattraper le temps perdu, d'amasser dans les délais les plus brefs le maximum de données, a pu rendre le SNS tributaire d'administrations, notamment l'administration préfectorale, qui lui ont demandé en retour de leur fournir des services dont les conséquences auraient pu être perverses.

Arrêtons nous plus longuement sur trois questions qui font tout particulièrement problème et qui sont devenus des enjeux de mémoire : le fichage, le STO, la "question juive".

Comme tout régime autoritaire, Vichy, pour encadrer et contrôler les Françaises et les Français, ficha à l'envi, en utilisant notamment les résultats d'un bon nombre de recensements. Le service de la démographie, puis le SNS furent associés, ès-qualités, à cette entreprise. Comme leurs instruments statistiques paraissaient les plus performants, il était logique que l'Etat fasse souvent appel à leurs services, aussi bien pour mettre en oeuvre la carte d'identité nationale(en utilisant le numéro d'identification à 13 chiffres mis au point par Carmille), que pour répondre aux desiderata du Commissariat général aux Chantiers de la jeunesse ou pour mettre en oeuvre les premiers fichiers du STO. Pour Carmille et les siens, cet investissement était un moyen relativement privilégié de parfaire les données statistiques, jusqu'alors bien lacunaires, de la nation : un bon exemple est fourni par le recensement des activités professionnelles de juillet 1941.

Soulignons -et cette remarque est évidemment très importante pour le sujet qui nous importe- que personne n'a reproché au SNS , après la Libération,

---

[80]Carmille avait écrit le 16 décembre 1940 au "Président de la Cour suprême de Riom" en le priant de "*vouloir bien provoquer mon audition devant le magistrat instructeur à la Cour de Riom*" (Archives Nationales, déposition de monsieur le Contrôleur général de l'Armée Carmille, G 179 à G 183)

[81]Sur ces enjeux techniques, cf. supra

[82]Carmille s'en prend en termes assez vifs à un général, inspecteur général de l'Artillerie, Saltet de Sable d'Estières, qui a contré jadis Carmille, en bénéficiant de "*concours à peu près dans tous les partis de l'Assemblée, mais surtout à Gauche, où une intervention de M. Jules Moch lui (à ce général) amène l'adhésion des socialistes et des communistes*" (*ibidem*)

d'avoir fonctionné comme une officine directement policière, en communiquant notamment des renseignements qui auraient permis de confondre celles et ceux qui s'étaient confectionné des faux-papiers ; le SNS procèda, sans nul doute, à des enquêtes, souvent par l'intermédiaire des maires, lorsqu'il ne pouvait identifier un individu et il est certain que les dites enquêtes inquiétèrent vivement les personnes qui en étaient l'objet, alors qu'elles vivaient sous une fausse identité ; mais nous n'avons trouvé aucune trace que les services de police aient été alertés. Cela souligné, et Alfred Sauvy ne se priva pas ultérieurement de dénoncer ce qu'il considérait comme des dérives perverses, les responsables du SNS ont pris un certain nombre de risques et certaines de leurs initiatives ont pu être instrumentalisées par les services repressifs de Vichy. C'est ainsi que Carmille exerça des pressions pour que soit prise la loi du 30 mai 1941, qui astreignait tout un chacun à indiquer le moindre changement de domicile (disposition qui fut supprimée dès la Libération comme liberticide). On a avancé que cette obligation aurait permis de tenir à jour la cartothèque de la mobilisation clandestine. Sans doute. Mais, outre le fait que la cartothèque a été détruite dans les conditions que l'on sait, cette mesure s'est révélée être l'un des moyens les plus efficaces de la politique répressive du régime. Ajoutons quelques faits qui pourraient être significatifs : Carmille demande le 30 juillet 1942 de pouvoir passer un "*marché avec une imprimerie privée*" pour pouvoir faire imprimer, dans un délai de huit jours, des bulletins , "*pour arriver à être prêts dans les délais imposés par les autorités occupantes*"[83] . Encore plus singulier, de par la date en tout cas, le fait que, le 26 octobre 1943, Cucherat, un proche de Carmille[84], donnait ès-qualités l'autorisation à la Direction régionale de Lille de répondre positivement à une demande d'aide du préfet régional, lui-même activé par les services de l'Oberfeldkommandantur 670, pour "*exécuter un recensement régional des étrangers*", car dit-il "*ce travail entre exactement dans les attributions du Service National des Statistiques*"[85]. On notera, en l'occurrence, à quelle dérive pernicieuse pouvait mener la boulimie d'informations dont nous avons fait état *supra*. Bien plus, quelques jours plus tard, le 2 décembre 1943 la même Direction régionale[86], sollicitée par le même préfet régional, sous la pression de la même

[83]Les dites autorités entendaient faire distribuer la carte d'identité française : 1) à la totalité des habitants des départements côtiers; 2) aux hommes de 18 à 45 ans dans les autres départements; 3) à tous les Israëlites". Cf; Archives économiques et financières B 55 358

[84]Il était le directeur de la 2ème direction du SNS

[85]Archives INSEE

[86]Le préfet du Nord, dans sa lettre du 8 novembre 1943 souligne bien que la demande provient des autorités occupantes : "*Les autorités occupantes de l'Oberfeldkommandantur 670 me demandent de leur fournir dans le délai le plus rapproché la liste des ressortissants italiens (hommes et femmes) domiciliés actuellement dans le Département du Nord*" (Archives de l'INSEE)

Oberfeldkommandantur. recevra de la 2ème Direction du SNS à Lyon l'autorisation d'établir la liste spécifique des Italiens[87], dont on savait pourtant qu'ils étaient devenus notoirement vulnérables, après que le royaume d'Italie eut officiellement capitulé en septembre 1943.

Cette ambivalence des pratiques du SNS se retrouve, dans une certaine mesure, dans le traitement des fichiers du STO. Rappelons que la loi du 4 septembre 1942 "*relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'oeuvre*" assujettissait " *à effectuer tous travaux que le Gouvernement jugera utiles dans l'intérêt supérieur de la Nation*" les hommes de 18 à 50 ans, les femmes célibataires de 21 à 35 ans ; on sait que la loi du 16 février 1943 "*portant institution du service du travail obligatoire*" mobilisa effectivement pour le STO les hommes nés en 1920, 1921, 1922. Si la postérité n'accorde qu'une importance relativement réduite à ce qui fut pourtant dénommé la "déportation du travail" (la plupart de ces hommes étant il est vrai astreints à aller travailler outre-Rhin), il n'en fut pas de même dans l'immédiate après-Libération : le STO était alors un enjeu de mémoire de tout premier plan. Nous escomptions trouver un dossier fourni sur le sujet, d'autant que le SNS fut précisément accusé d'avoir sciemment favorisé cette "déportation". Et, pourtant les informations que nous avons pu rassembler sont parcellaires.

Elles permettent d'établir tout de même que dans un premier temps, en tout cas en février et mars 1943, le SNS a été mis largement à contribution[88] pour la mise en oeuvre, voire l'exploitation de fichiers (à partir de fiches de recensement envoyées par les maires de chaque commune) pour les trois classes d'âge astreintes au STO[89]. Ces tâches furent considérées comme prioritaires pour les directions régionales (il était même prévu que, ce travail fait, elles s'occuperaient dans la foulée des hommes nés entre 1913 et 1919). Le SNS fut notamment chargé de répartir entre les départements les contingents de jeunes appelés au STO. Nous savons que par un message téléphoné le 23 février 1943 au Cabinet du secrétariat d'Etat à la Production industrielle, confirmé par lettre du 24 février, le SNS a fourni

---

[87] "*Après avis de Mr Cucherat, la Direction régionale de Lille a été autorisée par téléphone à entreprendre le travail demandé par le Préfet Régional de Lille*" , courrier de la 2ème Direction du SNS, 2 décembre 1943, Archives de l'INSEE

[88] Une circulaire du 6 avril 1943 spécifiait que "*le Service National des Statistiques mettra à la disposition du Directeur Régional du Service du Travail Obligatoire le personnel et le matériel nécessaires et se tiendra en complète liaison avec lui*", SAEF B 955 362

[89] Dans une lettre adressée au Commissariat Général au Service du Travail Obligatoire, le 23 mars 1943, Carmille founissait cette précision :" *il semble intéressant d'accorder la priorité à l'exploitation des bordereaux numériques; cette exploitation donnera à vos services des renseignements sur la répartition d'ensemble des travailleurs et leur permettra de décider des mouvements de main-d'oeuvre à effectuer*" (Archives SAEF)

pour la zone sud une répartition par département de 50 000 travailleurs nés en 1920, 1921 et 1922 à envoyer en Allemagne. Le texte précise que cette répartition a été faite en prenant pour base le recensement des Activités professionnelles du 17 juillet 1941[90] (cf supra).

Mais, dès le mois d'avril 1943, le SNS paraît être moins coopératif. Pourquoi? Il semble y avoir eu quelques heurts, pour incompatibilité d'humeur, entre Carmille et Jean Bichelonne, ministre de la Production industrielle ; et, surtout, comme la première "action" Sauckel (du nom de ce Gauleiter appartenant à la vielle garde nazie et baptisé le "négrier de l'Europe") devait être suivie de plusieurs autres opérations de recrutement de travailleurs exigées par l'occupant, le service du Commissariat Général au Service Obligatoire du Travail, sis place Fontenoy à Paris, s'étoffait , se dotant notamment d'un service "Statistiques recensements", et fonctionnait de manière autonome pour collecter les renseignements sur ceux qui étaient astreints au STO, avant de s'organiser pour ficher et traquer lui-même les réfractaires. Dès l'été 1943, les services du SNS, eux, se contentaient d'exploiter, à des fins statistiques, les données précises fournies sur ces trois classes d'âge

L'ambivalence déjà indiquée face au STO est encore plus patente dans ce que les hommes de Vichy nommaient la "question juive". A la Libération, elle ne fut pas considérée comme primordiale, alors que depuis une vingtaine d'années elle est devenue la pierre de touche pour apprécier la manière dont une administration en servant l'Etat français a pu s'accomoder de ou participer à la répression et l'exclusion. On prendra garde de ne pas tomber dans le travers de l'anachronisme. Le lecteur de 1998 doit savoir (et nous renvoyons à l'ouvrage fondamental de Pierre Laborie, *L'opinion française sous Vichy*)[91] que nombre de responsables et *a fortiori* le fonctionnaire moyen ne perçoivent pas, jusque dans l'été 1942, combien l'ethnocentrisme prôné par le régime de Vichy et tout autant l'engrenage de la collaboration d'Etat pouvaient transformer un apartheid antisémite à la française en complicité avérée des hommes de Vichy dans la déportation des juifs de France, déportation programmée et planifiée par les hommes du Service de Sécurité du Reich, le SD nazi, (les hommes de main, les Dannecker, Röthke, Brunner et les

---

[90]La lettre précise que le SNS s'est plié aux dispositions des circulaires du ministère de la Production industrielle des 20 et 21 février 1943 (archives SAEF). En zone sud le SNS avait pu recouper les données du recensement avec les listes établies pour les Chantiers de la Jeunesse. En zone Nord, comme le précise une autre note, le SNS avait éprouvé plus de difficultés pour établir pour chaque département l'importance numérique des hommes des trois classes d'âge, puisque sa souce majeure avait été le dernier recensement complet, à savoir celui de 1931 (archives de l'INSEE)

[91]Le Seuil, 1990

têtes pensantes, Knochen. Hagen). S'il faut rappeler ce point, il faut se garder non seulement, bien entendu, de ne rien dissimuler, mais encore de chercher systématiquement des circonstances atténuantes à ce qui doit être considéré au moins comme des dérapages inquiétants.

La SGF, comme le Service de la Démographie, puis le SNS ont appliqué, selon toute vraisemblance, sans grands états d'âme la législation antisémite vichyssoise. Sans doute les inconditionnels du SNS ou de la mémoire de René Carmille ont-ils pu écrire, postérieurement que la mise en oeuvre de cette politique d'antisémitisme d'Etat avait été faite à leurs corps défendant, ce qui semble dans une large mesure inexact, voire qu'elle avait été acceptée par les responsables pour donner le change et mieux saboter l'entreprise de l'intérieur, assertion très contestable, qui n'est étayée sur aucune preuve. Pour éviter ce genre d'approximation hagiographique, il convient surtout de prendre en compte la chronologie : les administrateurs du SNS -comme les responsables de la quasi totalité des administrations françaises- ont d'abord traité la question juive , comme une question parmi d'autres , de manière, il est vrai, non policière, mais en tout cas administrative, d'autant que la plupart d'entre eux -pour les raisons développées supra- ne s'opposaient pas a priori à l'idéologie vichyssoise. C'est à la fin de 1942 ou au printemps 1943 que leur attitude s'est infléchie, et qu'ils ont adopté progressivement la *Resistenz* (nous renvoyons à la terminologie de Broszat). L'absence de sources suffisamment fiables ne nous permet pas de porter un jugement sur l'année 1944.

La SGF et le service de la démographie, puis le SNS, ont-ils cherché à être partie prenante dans la mise en oeuvre et l'exploitation de recensements visant les juifs ? Oui, sans nul doute. Attardons nous sur les propositions significatives qu'ont faites leurs responsables pour expliciter le recensement ordonné en septembre 1940 par le commandement militaire allemand en France puis, lorsque Vichy met en oeuvre un recensement des juifs, français et étrangers, par une loi du 2 juin 1941 (le même jour, rappelons-le, le gouvernement promulguait un deuxième "statut des juifs") . Dans une lettre datée du 4 mars, adressée à Jean-Pierre Ingrand, [92]Henri Bunle avait offert les services de la SGF en des termes plutôt ambigus :"*Certains journaux ont récemment publié des évaluations fantaisistes du nombre des juifs en France. Ces évaluations très exagérées équivalent à plusieurs fois le nombre réel des Juifs présents sur le territoire. La Statistique Générale de la France n'est pas en mesure de rectifier les nombres ainsi publiés, le dernier recensement des*

[92]Joseph Billig, *Le Commissariat Général aux Questions Juives*, tome 2, pp. 196-197, Editions du Centre, 1957

religions en notre pays ayant été effectué en 1872 (.....)Il importe de ne pas laisser se répandre des informations erronnées ou tendancieuses (....). De fausses données déforment l'image réelle de notre population et même nuisent à notre pays à l'étranger (.....)". Il propose de procéder à une centralisation des renseignements rassemblés par les préfets. Bunle revient à la charge en s'adressant, le 7 avril 1941, à Xavier Vallat qui vient d'être nommé à la tête du Commissariat Général aux Questions Juives nouvellement créé : "*La France est actuellement le seul pays d'Europe, ou à peu près, pour lequel le nombre de juifs compris dans sa population ne soit pas connu, non plus a fortiori que leur répartition par âge, nationalités, groupes professionnels*"; tout en prenant la précaution de stipuler que "*les résultats de l'enquête seraient tenus rigoureusement secrets par mon administration et uniquement communiqués à vos services* " , il concluait :"*La Statistique Générale de la France se met à votre disposition pour reprendre et exécuter le dit projet*"[93]. Ce sera au tour de René Carmille de proposer ses services pour l'exécution du recensement de juin 1941 dans un courrier envoyé au même Xavier Vallat, en date du 18 juin 1941 : il voudrait être consulté pour la mise au point du "formulaire" qui permettrait de traiter efficacement "*tous les renseignements utiles sur les juifs*", puisque le Service de la démographie est "*chargé des opérations statistiques de toute nature intéressant la population de la France*'. Il ajoute que l'établissement de ce formulaire permettrait non seulement de "*réunir tous les renseignements utiles sur les Juifs*" mais encore "*de découvrir ceux d'entre eux qui n'auront pas fait leur déclaration, d'organiser un contrôle de l'état des biens et de leurs transferts éventuels et en définitive d'être éclairé exactement sur le problème juif* " , après que le Service de la Démographie aura pu recouper les bulletins du recensement des juifs avec les renseignements qui seraient fournis par les données du recensement des activités professionnelles programmé en juillet[94]. Xavier Vallat dédaigne, dans un premier temps, cette proposition[95]. Puis, ne disposant pas du matériel adéquat, il se retourne vers les services de la police nationale pour exploiter les résultats du recensement et établir notamment un "fichier central" des juifs. Mais la police déclare à son tour forfait dans l'exploitation des données d'au moins 110 000 bulletins, faute " *de personnel disponible et de locaux nécessaires*". Et Xavier Vallat se tourne alors, en décembre 1941, du côté du SNS qui confie le traitement du recensement à la Direction régionale de Clermont-Ferrand, le ministère de l'Intérieur fournissant les camions

---

[93] Archives de l'INSEE

[94] Archives nationales AJ38 61 M.49

[95] "*Etant donné la nature particulière des renseignements dont j'ai besoin, j'ai été amené à commander immédiatement un fichier qui a fait ses preuves en zone occupée*" (il s'agit du fichier dit de la "préfecture de police" ou "fichier Tulard"). Archives nationales AJ38 61 M.49

pour transporter les "ballots de fiches" précédemment centralisées dans ses services[96]. Xavier Vallat fait part de sa satisfaction dans sa lettre du 23 janvier 1942 à Pierre Pucheu, ministre de l'Intérieur :" *Cette administration m'informe qu'elle se charge de l'établissement et de la tenue à jour du fichier par des procédés mécanographiques perfectionnés grâce auxquels nos services trouveront en permanence une base qualifiée pour leurs travaux*"[97] . Les résultats, en fait, se firent attendre puisque, jusqu'à plus informé, seul a été retrouvé un état anonyme par sexe et par département du nombre de juifs classés par nationalité, date de naturalisation et activité professionnelle, daté d'août 1944 . La tradition veut que des consignes orales aient été données pour freiner l'exploitation. Ce n'est pas à exclure (encore qu'aucun document ne puisse confirmer les témoignages ultérieurs). Mais on prêtera tout autant attention au perfectionnisme constamment affiché par René Carmille, exigeant d'aboutir à des résultats parfaitement fiables, en prenant le temps nécessaire. Il s'en explique dans une lettre[98] du 3 juin 1942, adressée, cette fois, au très antisémite Darquier de Pellepoix, nouveau Commissaire Général aux Questions Juives ; il souligne les difficultés techniques rencontrées par le fait que -à la différence des bulletins préparés pour le recensement des activités professionnelles- ceux utilisés pour le recensement du 2 juin 1941 n'avaient pas été formulés en vue d'un traitement mécanographique ; il rappelle que les trois étapes de l'exploitation sont les suivantes : 1) "*l'identification, c'est à dire le rapprochement avec les répertoires du Service national des statistiques pour vérification de l'identité de l'intéressé. Au 15 mai 1942, 34 795 bulletins étaient identifiés et 159 reconnus non identifiables, les enquêtes sur les intéressés n'ayant pas abouti. Le reste des bulletins fait l'objet soit d'identification (ce sont les déclarations tardives) soit d'enquêtes parce qu'ils ont été incorrectement remplis (environ 56 000 bulletins)*" ; 2) Deuxième opération, la vérification, car bon nombre de bulletins ont été remplis de "*manière vague, ambiguë*" ; 3) troisième étape : la codification avant saisie sur cartes perforées (le 15 mai, 14 787 bulletins avaient été codifiés). L'entreprise prend du retard, car à la minutie des opérations s'ajoute le fait que "*les maires et les commissaires de police n'apportent aucun empressement à l'exécution rapide de ces enquêtes*". Carmille laisse au Commissaire général le choix entre deux méthodes : " *première méthode comportant une exploitation méthodique, approfondie ou précise mais lente, et une seconde méthode comportant une exploitation rapide mais n'offrant aucune garantie d'exactitude non plus que d'utilisation possible*"[99] . Nous n'avons pas pu

[96] Archives nationales AJ38 62 M.73
[97] Archives nationales AJ38 61 M.70
[98] Archives SAEF HF 414180
[99] Archives INSEE